

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay**

Séance du 26 avril 2024

Objet : Avis du Bureau sur le projet de restauration de la continuité écologique du plan d'eau du Moulin à Elise sur le ruisseau du Ruth (Porter à connaissance)

Le 26 avril 2024 à 9 h 30, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoqué, s'est réuni à Notre-Dame-de-Riez sous la présidence de M. Hervé BESSONNET

Date de la convocation : 29 mars 2024

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Hervé BESSONNET, président de la CLE, représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
- Représentants des maires du département de la Vendée :
- M. Jean TESSIER, 1^{er} vice-président de la CLE, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes,
 - Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille,
 - M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint Christophe du Ligneron,
 - M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand,

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Vendée,
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée,
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant l'association syndicale des marais de la Vie,

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Francis HAESSIG, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée,
- M. Maxime BOIZON, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire,
- M. Frédéric PORTIER, représentant Mme la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).



Etaient excusés ou absents :

- M. Bernard METAIREAU, 2^{ème} vice-président, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne,
- M. Lucien PRINCE, 3^{ème} vice-président de la CLE, représentant le Syndicat mixte Vendée Eau,
- M. Vincent PIPAUD, représentant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- M. Jean BROSSARD, représentant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée,
- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Etait également présent :

- Mickaël BLOT, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire.

Réunion du 26 avril 2024	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Membres du Bureau	18	12	0	12

Monsieur le Président informe les membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau que la Commission Locale de l'Eau a été saisie d'une demande d'avis de la part de la DDTM de la Vendée dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration IOTA suivant :

- Projet de restauration de la continuité écologique du plan d'eau du Moulin à Elise sur le ruisseau du Ruth (Porter à connaissance) - Pétitionnaire : Commune du Poiré-sur-Vie.

Il précise que l'échéance de réponse est fixée au 4/05/2024.

Monsieur le Président précise que suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assortie d'une réserve concernant le manque de compatibilité avec la disposition 1E-3 du SDAGE Loire-Bretagne.

Il précise également que le bureau de la CLE s'était déjà prononcé sur ce dossier lors de la séance du 20 avril 2023. Le porter à connaissance répond aux recommandations du Bureau de la CLE du 20 avril 2023, notamment en respectant le débit réservé à maintenir dans le cours d'eau et en favorisant au maximum la continuité des écoulements dans le cours d'eau. Du 1^{er} avril au 30 novembre, les vannes seront fermées et 100% des débits passeront par le ruisseau du Ruth. Du 1^{er} décembre au 31 mars, il est précisé que l'écoulement restera en faveur du cours d'eau jusqu'à un débit de 1m³/s, ce qui représente 4 fois le module (débit moyen interannuel). Aussi, Monsieur le Président propose d'émettre un avis favorable.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Abstention	Avis favorable	Avis défavorable
12	0	12	0

Le Bureau émet un avis favorable au projet de restauration de la continuité écologique du plan d'eau du Moulin à Elise sur le ruisseau du Ruth (Porter à connaissance).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET